



coalitie tegen de honger  
coalition contre la faim

NOTE POLITIQUE - NOVEMBRE 2018

## Le rôle du secteur privé dans la coopération au développement dans le secteur de l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle





©STRUZIK – simply human et SOS Faim

## CONTACTS

Note rédigée au nom de la Coalition contre la faim par :

- **Thierry Kesteloot (Oxfam-Solidarité)**

Commentaires et relecture :

- **Eloise De Keyser (SOS-Faim)**
- **David Gabriel (Autre Terre)**
- **François Grenade (Iles de Paix)**
- **Katelijne Suetens (Broederlijk Delen)**

Tél: 02/250 12 64

# Le rôle du secteur privé dans la coopération au développement dans le secteur de l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle

## 1/ LE CONTEXTE

Dans un contexte où la Belgique réduit les moyens alloués à la coopération internationale, et que les engagements pour le climat et pour les objectifs de développement durable nécessitent des investissements colossaux, l'apport financier du secteur privé est reconnu comme indispensable. Par ailleurs, l'appui au secteur privé est devenu un axe central dans les stratégies de coopération au développement belge, y compris dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La coopération belge et européenne se basent sur l'affirmation que « le secteur privé fournit environ 90 pour cent des emplois dans les pays en développement. (...) Compte tenu de la capacité du secteur privé à générer une croissance inclusive et durable dans les pays en développement, les acteurs privés, et notamment les entreprises, les intermédiaires financiers, les associations et les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle de plus en plus actif dans le domaine du développement ».<sup>1</sup>

Pourtant la réalité est plus complexe. De nombreuses pratiques des acteurs du secteur privé peuvent également aller à l'encontre d'objectifs de développement, y compris par leur impact sur les ressources naturelles, la violation de droits fonciers, le non-respect des droits humains, l'évasion fiscale, ... De plus l'intégration des bénéficiaires de l'APD dans les chaînes de valeur ne garantit pas nécessairement un développement inclusif. Au sein des chaînes de valeur, les populations plus vulnérables – celles qui souffrent d'insécurité alimentaire – peuvent être confrontées à de nombreux obstacles et défis qui risquent de les marginaliser encore plus. Ceux-ci incluent notamment des pratiques commerciales inéquitables, un rapport de force de négociation

défavorables, des discriminations dans l'accès aux ressources productives, l'iniquité de genre, le manque d'infrastructures rurales, la faiblesse du cadre réglementaire, ... Ces contraintes sont d'autant plus fortes dans le contexte spécifique des pays fragiles. Il existe donc dans ce domaine des risques évidents d'incohérences entre les objectifs politiques à atteindre et les moyens proposés pour y parvenir. C'est pourquoi il est important de rappeler les objectifs du partenariat avec le secteur privé, de clarifier avec quel secteur privé travailler en priorité, quelles priorités à soutenir et quelles pratiques à empêcher, sous quelles conditions cet appui doit se faire.

Face aux contraintes rencontrées dans des contextes fragiles, les appuis au secteur privé dans l'agriculture sont souvent par défaut, plutôt centrés sur de plus grandes entreprises agro-industrielles au lieu de se concentrer sur les exploitations familiales<sup>2</sup>, alors qu'il manque à ce jour des preuves des impacts positifs de ces investissements en termes de développement durable, en termes de réduction de la pauvreté et de respect des droits des groupes les plus marginalisés, notamment des femmes, et en termes de sécurité alimentaire et de droit à l'alimentation. Cette approche semble bien plus fondée sur une approche idéologique du développement que sur des impacts observables et scientifiquement étayés<sup>3,4</sup>. La CCF a déjà pointé différents cas, parmi lesquels le cas de l'entreprise Feronia qui bénéficie de financements de BIO et qui ne respecte pas les droits fondamentaux des communautés locales et qui au lieu de contribuer au développement des communautés renforce au contraire leur précarité<sup>5</sup>.

1 Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions.

A Stronger Role of the Private Sector in Achieving Inclusive and Sustainable Growth in Developing Countries, [COM(2014) 263 final], p. 2

2 <http://www.coalitioncontrelafaim.be/wp-content/uploads/2013/10/Dossier-Toegang-tot-krediet-voor-familiale-landbouwers-FR.pdf>

3 HLPE Report, Multistakeholder partnerships to finance and improve food security and nutrition in the framework of the 2030 agenda. <http://www.fao.org/3/CA0156EN/CA0156en.pdf>

4 <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-private-finance-blending-for-development-130217-en.pdf>

5 [https://www.cncd.be/IMG/pdf/policybriefs\\_apb\\_fr\\_hd-web2.pdf](https://www.cncd.be/IMG/pdf/policybriefs_apb_fr_hd-web2.pdf)



## 2/ LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

La note stratégique « agriculture et sécurité alimentaire » de mai 2017, rappelle que la politique de la Belgique en matière de coopération est fondée sur deux axes politiques majeurs, à savoir : une croissance économique durable et inclusive, et une approche basée sur les droits de l'homme. Elle identifie trois domaines d'intervention :

- La promotion de la participation des agriculteurs aux marchés et aux chaînes de valeur
- La contribution à la bonne gouvernance
- Le soutien à la recherche et l'innovation

Ainsi que trois thèmes transversaux : la nutrition, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et l'agriculture durable.

Elle stipule également que le développement doit, pour être durable, concilier les trois éléments suivants : la justice sociale, la protection de l'environnement et l'efficacité économique.

Cette note stratégique fait directement référence au secteur privé à plusieurs reprises et précise que « le renforcement des capacités de l'État, le soutien de la société civile et la collaboration avec le secteur privé prennent donc une importance particulière dans bon nombre de nos pays partenaires » et que « la Belgique facilitera et encouragera la coopération entre le secteur privé dans le Nord et le Sud, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et le secteur public, afin de promouvoir et de réaliser ensemble les Objectifs de Développement durable (ODD). »

Toutefois la note et sa mise en œuvre démontrent qu'il est nécessaire de mieux définir comment l'appui au secteur privé et aux chaînes de valeur peuvent garantir la réalisation des droits, le développement inclusif et durable, le travail décent, l'égalité de genre. La note stratégique secteur privé peut y contribuer par l'importance prioritaire donnée aux **petits producteurs** via l'appui à l'agriculture familiale, aux **organisations paysannes** qui constituent, dans le cadre de l'**économie sociale**, un pilier du tissu productif et un levier d'extension d'emploi décent et productif, aux autorités locales, les services techniques et normatifs de l'Etat. Elle souligne que le développement d'un secteur privé local agricole doit pouvoir s'appuyer sur une réelle **politique agricole nationale** et régionale où l'Etat doit jouer un rôle de régulateur et de facilitateur (infrastructures, droit des sols, ...) et doit être soutenu

par la coopération belge, ainsi que la **cohérence des politiques** en faveur du développement doit être assurée afin d'éviter les impacts négatifs de la « mondialisation » de l'économie sur le droit à l'alimentation.

## 3/ LES RECOMMANDATIONS

Pour la Coalition Contre la Faim, l'appui financier de la Coopération Belge au Développement octroyé au secteur privé, dans la réalisation de l'Objectif du Développement Durable 2 d'éliminer la faim, doit :

**Répondre à l'objectif de développement humain durable, c'est-à-dire, contribuer de manière explicite et opérationnelle à :**

- Respecter les droits de l'homme et particulièrement la réalisation du droit à l'alimentation.
- Adopter une législation de devoir de vigilance des entreprises assurant la responsabilité sociétale et environnementale, le respect des droits de l'homme et leur bonne gouvernance ; au niveau international, soutenir la négociation du Traité contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.
- Assurer un mécanisme indépendant de plainte et de remédiation permettant aux communautés ou leur représentants de dénoncer les abus ou manquements des acteurs du secteur privé ; à court terme BIO devrait rejoindre le système de plainte conjoint des institutions de financement du développement des Pays-Bas, Allemagne et France.
- Être un levier de développement durable et venir en soutien des agriculteurs familiaux et de leurs organisations afin de contribuer à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD1), garantir l'égalité de genre (ODD5), établir des modes de production et de consommation durables (ODD 12), réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10), contenir le changement climatique (ODD 13), préserver, restaurer et exploiter durablement les écosystèmes terrestres, enrayer et inverser la dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD15), assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD16).

### **Concentrer les investissements au bénéfice des acteurs suivants :**

#### **• Les agriculteurs familiaux et les coopératives qui les représentent**

Il est important de rappeler que les acteurs les plus importants du secteur privé agricole et les plus gros investisseurs opérant dans l'agriculture dans le monde sont les petits producteurs agricoles.

Pour la CCF, tout financement du secteur de la production agricole par la coopération belge au développement doit viser prioritairement les populations rurales vulnérables, souffrant d'insécurité alimentaire, majoritairement les productrices et producteurs alimentaires. Le financement doit être orienté vers ces agriculteurs, ou les organisations et coopératives qui les représentent. Si d'autres acteurs de la production agricole sont financés, ces financements devraient s'inscrire dans l'objectif spécifique de renforcer la sécurité alimentaire et sécuriser l'accès et le contrôle de ces agriculteurs familiaux sur les ressources productives, y compris la terre.

#### **• Les entreprises sociales et les TPE-PME locales**

En amont et en aval de la production propre, de nombreux soutiens au secteur privé local peuvent également être réalisés pour aider les entreprises locales et augmenter la valeur ajoutée et la commercialisation des produits agricoles.

- Les TPE-PME locales constituent les acteurs principaux pour renforcer les filières alimentaires locales et régionales, contribuant à la création d'emplois et de croissance inclusive.

- Au sein de ces TPE-PME locales, les entreprises sociales et coopératives doivent être priorisées car elles ont une finalité qui est en phase avec les objectifs de développement durable.

L'aide liée doit être exclue. Etant donné les moyens financiers limités de la coopération l'aide aux grandes entreprises et aux entreprises transnationales, dont les bénéficiaires sont dans une moindre mesure investis dans le développement économique local, est également à exclure.

#### **• Être soumis des mécanismes de suivi-évaluation à une législation contraignante :**

- Tout comme les ONG, les entreprises bénéficiaires d'un financement de la coopération au développement doivent être soumises aux procédures de suivi et d'évaluation prévues par la DGD. Ces évaluations doivent être transparentes et rendues publiques.

- Ce suivi et l'évaluation des actions doivent associer les acteurs concernés, les bénéficiaires finaux et les organisations qui les représentent, les autorités locales et la société civile.

- La cohérence des politiques de développement par rapport à l'appui au secteur privé doit être assurée au travers d'instances telles que la commission interdépartementale et le conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement, ainsi que la plateforme Entreprendre pour le Développement et la plateforme Agriculture et Sécurité Alimentaire.



coalitie **tegen de honger**  
coalition **contre la faim**

[WWW.COALITIONCONTRELAFAIM.BE](http://WWW.COALITIONCONTRELAFAIM.BE)